

LA BRÈDE

Ordonnance du jugement en référé 19.5.26

En son article 13

« Il ressort des pièces du dossier que la commune de La Brède organise des spectacles de corrida depuis le 11 juillet 1997 et annuellement de 1999 à 2019 puis de 2022 à 2024 à l'occasion des fêtes de la Rosière, dans une arène non permanente montée pour l'occasion.

Il est constant que ces spectacles de corrida ont été interrompus en 2020 et 2021 et en 2025. Si la commune de La Brède justifie l'interruption des années 2020 et 2021 par des raisons sanitaires liées à l'épidémie de covid 19, elle motive l'interruption de 2025 par des contraintes budgétaires et de fréquentation.

Par ailleurs, La Brède appartient à l'ensemble démographique dont Bordeaux est la capitale, dans lequel des corridas ont été organisées au Bouscat jusqu'en 1961 puis à Floirac de 1987 à 2006. Si ces spectacles taurins de corrida ont lieu régulièrement à Captieux dans le sud du département de la Gironde, il n'appartient pas au même ensemble démographique par sa proximité avec le département des Landes

La commune fait valoir que l'« afición » girondine est organisée autour d'associations taurines. Toutefois, la seule production d'une liste d'associations taurines en Gironde dont certaines n'ont plus d'activité, et d'attestations de la Peña taurine cissacaise, de la Peña Afición de La-Teste-de-Buch, de la Peña taurine Goya de Floirac et de la Peña Jean-Paul de Carcans ne suffit pas à caractériser la persistance de l'intérêt porté à la corrida par un nombre suffisant de personnes, alors même que la Peña taurine des Graves à La Brède proposerait des activités associatives.

Quant à l'assiduité du public, la commune de La Brède se prévaut d'une participation des habitants de La Brède de 418 participants en 2022 et 407 en 2023, alors que la commune compte plus de 4 300 habitants. Si la commune soutient que 86 % du public des corridas organisées à La Brède provient de la Gironde, il résulte des graphiques produits par la commune de La Brède que le public girondin des corridas de

La Brède ne représentait que 1 134 personnes 2022 et 1 393 en 2023.

Eu égard à l'interruption des spectacles de corridas à La Brède en 2025, à l'absence de tradition taurine dans l'ensemble démographique auquel elle appartient et à la faible affluence du public qui a d'ailleurs justifié l'interruption de 2025, la décision en litige d'organiser une corrida à La Brède en 2026 ne saurait relever de l'exception prévue par les dispositions précitées de l'article 521-1 du code pénal, la loi pénale étant d'interprétation stricte. Par suite, le moyen tiré de la méconnaissance des dispositions de l'article 521 du code pénal est propre à créer, en l'état de l'instruction, un doute sérieux quant à la légalité de cette décision.»

